IMERYS

Projet EMILI

Dispositif de concertation continue

09 octobre 2025

IMERYS

Table des matières

Acronymes et Abréviations **3**
1. Le projet EMILI, objet de la concertation continue **4**
2. Une concertation continue mise en place à l'issue du débat public, sous l'égide de la CNDP **5**
2.1 La décision d'Imerys à l'issue du débat public 6
2.2 Les garantes désignées par la CNDP 6
3. Les objectifs de la concertation continue **6**
4. Le calendrier **7**
5. Le dispositif de concertation continue mis en place **8**
5.1 Les modalités de dialogue et de recueil des avis 8
5.2 Les outils d'information 9
6. Le suivi des engagements **11**

Table des tableaux :

Tableau 1 – Le calendrier des études et de leur publication (version juin 2025) 10
Tableau 2 – Planning indicatif des rencontres avec le public 11

Table des figures :

Figure 1 : Schéma conceptuel du projet EMILI 5

Acronymes et Abréviations

CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CPDP	Commission Particulière du Débat Public
EMILI	Exploitation de mica lithinifère par Imerys
IPC	Instances de Participation et de Concertation
IRMA	Initiative for Responsible Mining Assurance

1. Le projet EMILI, objet de la concertation continue

Le projet d'exploitation de mica lithinifère (EMILI) porté par Imerys s'inscrit dans la continuité d'une exploitation historique des kaolins par Imerys dans le sud du département français de l'Allier et la limite du département du Puy-de-Dôme. Il se répartit sur plusieurs sites et installations complémentaires comprenant notamment une mine souterraine et une usine de concentration sur le site de Beauvoir (commune d'Echassières), une usine de conversion de lithium sur le site de La Loue (commune de Saint Victor, près de Montluçon), destinée à produire 34 000 t/an d'hydroxyde de lithium chaque année pour le marché des batteries de véhicules électriques, et une plateforme de chargement ferroviaire dont la localisation est à confirmer (aujourd'hui à l'étude sur la commune de Vicq). Après une étape pilote permettant de valider les processus technologiques et les mesures environnementales, le projet vise un déploiement industriel à grande échelle.

Le projet EMILI est composé de six opérations :

- Opération n°1 : adaptation de l'exploitation de la carrière de Beauvoir
- Opération n°2 : extraction du minerai à Beauvoir
- Opération n°3 : concentration à Beauvoir
- Opération n°4 : transport des produits et infrastructures logistiques
- Opération n°5 : conversion à La Loue
- Opération n°6 : gestion des résidus miniers dont la localisation est à l'étude.

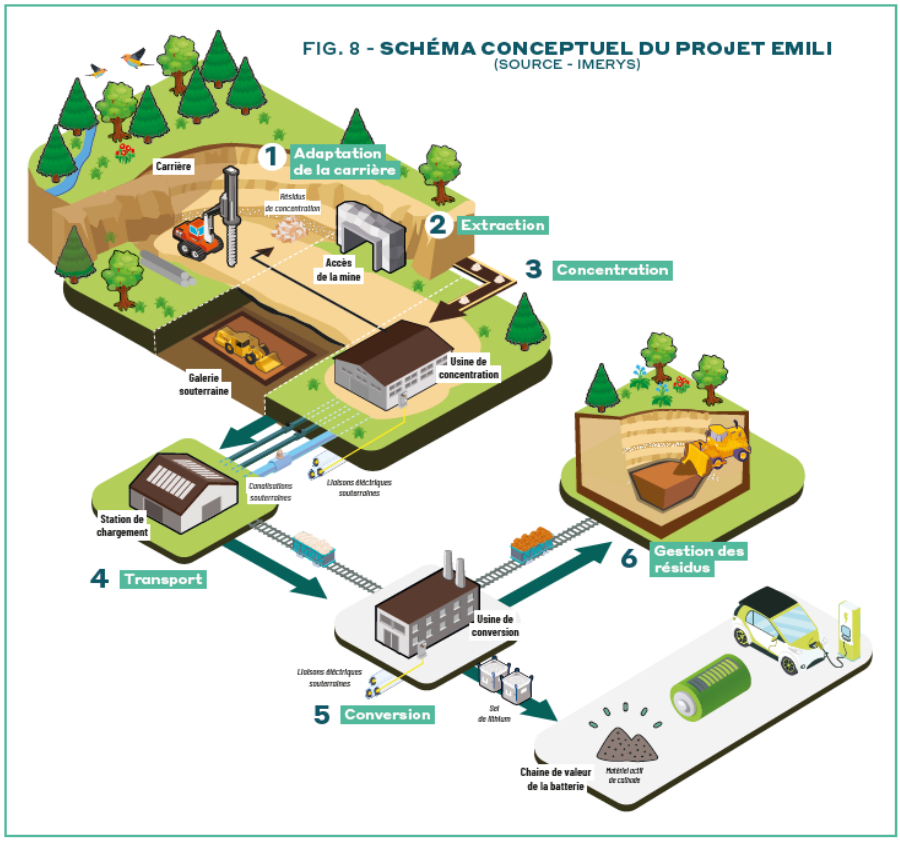

Figure 1 : Schéma conceptuel du projet EMILI

Source : Imerys 2025

2. Une concertation continue mise en place à l'issue du débat public, sous l'égide de la CNDP

Conformément aux articles L121-8 et suivants du code de l'environnement et suite à une décision prise par la Commission nationale du débat public (CNDP), le projet EMILI a été soumis à un débat public du 11 mars au 31 juillet 2024. A l'issue de ce débat public, un compte-rendu a été établi par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), ainsi qu'un bilan par le Président de la CNDP. Après avoir pris connaissance de ces différents documents comportant notamment des recommandations issues du débat public, Imerys a publié en décembre 2024 une décision indiquant sa volonté de poursuivre le projet EMILI, assortie d'une série d'engagements notamment en matière de partage de l'information et de dialogue.
Conformément à l'article L.121-14 du code de l'environnement, une période dite « concertation continue » succède désormais au débat public et ira jusqu'à l'enquête publique des usines commerciales. La concertation continue a pour objectifs de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin du débat public et le lancement de l'enquête publique. L'enjeu majeur de cette période est donc d'adapter le dispositif participatif à la durée de l'élaboration du projet. Dans ce cadre, deux garantes ont été nommées par la CNDP au premier semestre de l'année 2025 pour veiller à la bonne information et la participation du public dans le cadre de cette concertation.

2.1 La décision d'Imerys à l'issue du débat public

En date du 11 décembre 2024, Imerys a pris la décision de poursuivre le projet EMILI et, à cette occasion, a pris de nombreux engagements en matière de poursuite du dialogue et du partage d'information avec le public. Ces engagements sont rappelés ci-après :

En phase projet

- Créer des comités de suivi (ou des instances de participation et consultation dans le cas présent) pour chaque site industriel du projet EMILI ;
- Poursuivre sa démarche de vérification IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance) ;
- Mettre en place, en tant que de besoin, des groupes de travail thématiques pour des sujets spécifiques ;
- Informer régulièrement le public des principaux résultats des études environnementales et sociales.

En phase d'exploitation

- Donner accès aux principaux indicateurs environnementaux des opérations du projet EMILI sur une page internet dédiée ;
- Intégrer lesdites opérations dans l'ambition des collectivités locales de développer le tourisme industriel sur le territoire.

Plus spécifiquement, sur les enjeux environnementaux, Imerys s'est engagé à :

- Déployer, **en concertation avec les collectivités locales et gestionnaires d'infrastructures, des plans de circulation pour les poids lourds** qui desserviront les sites du projet EMILI, afin de limiter au maximum les impacts de ces circulations pour les riverains et usagers.
- **Participer à des initiatives de tiers sur l'étude de synergies visant à optimiser en particulier les usages de l'eau et de l'énergie avec les industriels et activités voisins de l'usine de conversion** (potentielle récupération de chaleur pour le centre aqualudique et possible mutualisation du traitement des eaux grises par exemple).

Sur la question du transport, Imerys :

- Souhaite, **après avoir présenté cette étude [sur l'implantation du site de chargement] aux collectivités locales et aux services de l'État, échanger avec les parties concernées afin de prendre une décision le plus tôt possible en 2025**.

Concernant les effets économiques et sociaux : au regard des contributions des participants du débat public, le Groupe s'engage également à :

- **Participer au développement de formations** avec différents établissements (universités et lycées professionnels) et promouvoir des partenariats avec des centres de recherche en utilisant, notamment, les pilotes industriels ;
- **Participer activement aux initiatives locales** sur les thématiques de l'emploi, de la formation, du logement, du développement économique local et de l'attractivité du territoire, notamment aux groupes de travail initiés par la Préfecture (ex. partenariat avec France Travail, participation à la mise à jour par le Rectorat de la carte des formations sur le territoire, convention signée avec le musée Wolframines, organisation de visites de la mine pour le grand public).

2.2 Les garantes désignées par la CNDP

Conformément à l'article L121-14 du code de l'environnement, en janvier 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé Claire Bouteloup, garante de la concertation dite « continue » puis, en avril 2025, Marine Chuberre, seconde garante. Elles sont chargées de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, conformément aux termes de la lettre de mission adressée par le Président de la CNDP (en ligne sur le site de la CNDP). Elles établiront des bilans intermédiaires de la concertation continue à date anniversaire de leur désignation puis un bilan final qui sera versé au dossier d'enquête publique.
Le dispositif de concertation continue mis en place par Imerys est discuté régulièrement avec les garantes, à l'occasion de réunions de travail.

3. Les objectifs de la concertation continue

Pour Imerys, le dispositif de concertation continue vise à

- Délivrer une information complète, compréhensible et à jour sur le projet et ses impacts ;
- Mettre en œuvre le droit à la participation du public en garantissant que les personnes affectées puissent participer aux décisions qui les concernent ;
- Comprendre et prendre en compte les préoccupations et les attentes locales en matière environnementale et de mesures d'atténuation souhaitées ;
- Recenser les éventuelles préoccupations émergentes ;
- Proposer des espaces d'expression et d'écoute pour toutes les préoccupations, y compris les plus critiques ;
- Mettre en place un dispositif qui garantisse la bonne prise en compte des contributions et qui rende compte de la manière dont elles ont été traitées, y compris pour expliquer pourquoi elles n'ont pas pu être intégrées au projet ;
- Rendre compte régulièrement de la réalisation des engagements pris à l'issue du débat public et au cours de la concertation continue.

La prise en compte des préoccupations des citoyens grâce à la concertation
A l'issue du débat public mené en 2024 Imerys a pris la décision de poursuivre le projet EMILI. Néanmoins, tenant compte des enseignements de cette période d'échanges avec le public, Imerys a décidé d'abandonner la production et la commercialisation de feldspath afin de réduire au strict minimum l'utilisation de produits chimiques. Imerys voit dans cette nouvelle phase de concertation une opportunité d'adapter à nouveau le projet aux besoins et contraintes des parties prenantes et notamment des riverains, impliqués dans les Instances de Participation et de Concertation (IPC). Ces instances privilégiées de dialogue entre maîtrise d'ouvrage et parties prenantes permettront par exemple de recueillir et d'intégrer les préoccupations locales dans les choix techniques encore ouverts (travaux, tracé, insertion paysagère, etc.).

L'articulation avec le standard IRMA
Imerys a rejoint le programme pilote IRMA-Ready en mars 2023, s'engageant à respecter les meilleures pratiques en matière d'exploitation minière responsable, incluant des exigences fortes concernant l'engagement des parties prenantes, les impacts sociaux et les droits humains.
Le standard IRMA (disponible dans sa version provisoire 2.2, juillet 2025 – en cours de révision) est reconnu pour exiger le respect des normes environnementales et sociales les plus strictes tout au long du cycle de vie d'un projet minier. Il met l'accent sur une évaluation complète des impacts et une implication forte des communautés locales. Le dispositif mis en place dans le cadre de la concertation continue répond en partie aux exigences du standard IRMA. Par exemple, en complément des outils d'expression et de recueil des avis de la concertation continue, un « mécanisme de doléances » est mis en place, conformément aux exigences du standard IRMA, pour collecter et traiter les plaintes liées aux opérations d'Imerys sur site. Par ailleurs, si la concertation continue prend fin au lancement de l'enquête publique, le standard IRMA se poursuivra tout au long de la vie du projet EMILI, incluant l'après-mine.

4. Le calendrier

La CNDP a pris acte de la décision d'Imerys et désigné les garantes de la concertation continue les 15 janvier et 2 avril 2025. Entre-temps, les usines pilotes ont fait l'objet d'une enquête publique du 27 février au 31 mars 2025. A la demande de la Commission d'enquête, aucune action de concertation continue n'a été mise en place avant la fin de la procédure d'enquête publique, afin d'éviter toute confusion pour le public concerné.

Ainsi, les premières réunions des instances de participation et de concertation (IPC) ont été organisées les 21 et 22 mai 2025. Imerys a, de plus, tenu quatre stands sur plusieurs marchés autour des futurs sites d'implantation du projet EMILI :

- Le 18 juin, à Saint-Victor ;
- Le 19 juin, à Ebreuil ;
- Le 25 juin, à Bellenaves ;
- Le 3 juillet 2025, à Montluçon.

Une seconde réunion de chaque IPC est prévue à l'automne 2025 ainsi que de nouvelles rencontres sur le terrain (plutôt sur des marchés le week-end afin de toucher un plus grand nombre de personnes) et des visites de sites en petits groupes.
Suite aux échanges avec les participants des IPC, des webinaires thématiques, sur des sujets transverses, pourraient être organisés en 2026, en parallèle de la poursuite du dispositif des IPC et des rencontres de proximité.
L'année 2027 marquera la fin de l'étape de concertation continue pour laisser place à la première enquête publique sur le projet d'usine commerciale, nouvelle étape clé de la participation du public. Toutefois, le dispositif global d'information et de dialogue mis en place perdurera conformément à la norme IRMA.

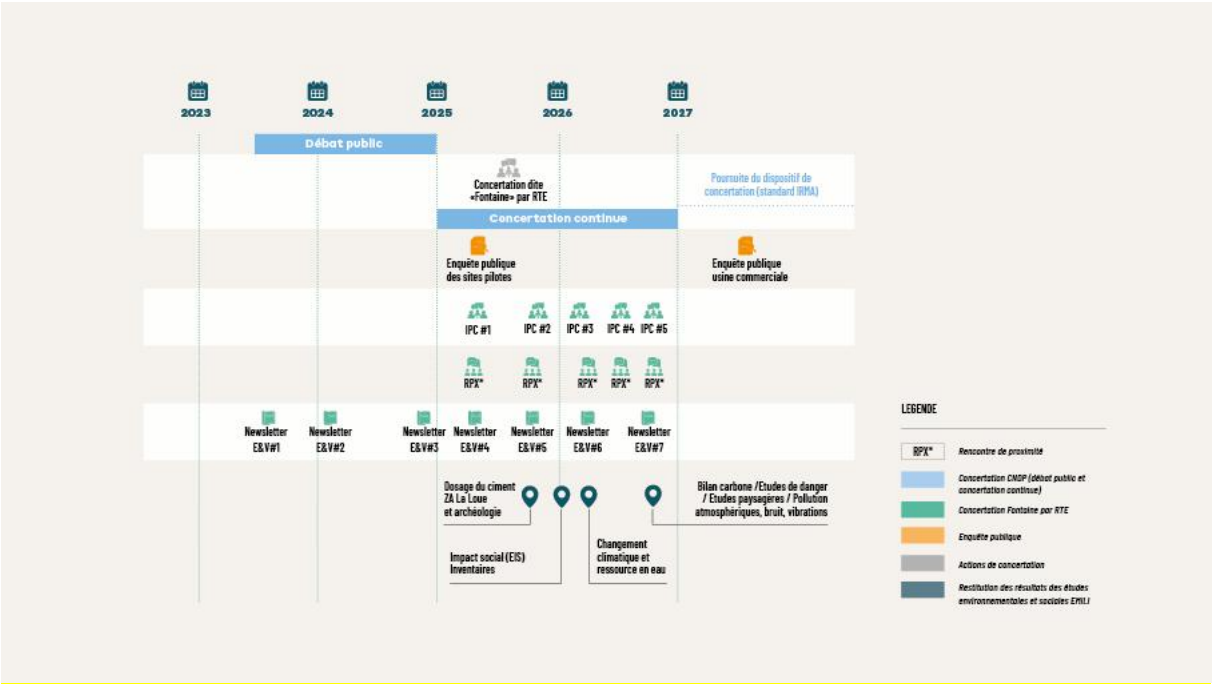

5. Le dispositif de concertation continue mis en place

Imerys a conçu un dispositif de concertation continue structuré autour des modalités de dialogue et des outils d'information suivants. L'accessibilité du dispositif au plus grand nombre repose sur la diversité des modalités proposées (rencontres de proximité, outils numériques, groupes de travail). Ce dispositif se veut évolutif ; les contributions et échanges recueillis lors des différentes rencontres viendront nourrir les études de conception du projet. Le calendrier des réunions des IPC est d'ailleurs pensé en tenant compte des échéances de rendus des différentes études.
Ce dispositif a été conçu en concertation avec les garantes au printemps 2025. Un retour d'expérience est prévu à la rentrée de septembre 2025 pour identifier ses points forts et ses voies d'amélioration. Les modalités et outils proposés pourront être ajustés si besoin.

Les **préconisations des garantes en lien avec la concertation continue de juin 2025, auxquelles Imerys a répondu ce qui suit :**

- organiser des modalités de participation grand public, ouvertes à toutes et tous : **Imerys a d'ores et déjà organisé quatre rencontres de proximité sur des marchés en juin et juillet 2025. Une nouvelle série d'événements similaires se tiendra à l'automne.**
- organiser des modalités de concertation permettant d'embrasser l'ensemble du projet pour traiter des questions transversales : **c'est dans cet objectif qu'Imerys propose l'organisation de webinaires thématiques en tant que de besoin et publie plusieurs fois par an une Newsletter dédiée au projet EMILI (EMILI & Vous)**.
- présenter publiquement les modalités de la concertation continue : **Imerys a, à ce titre, publié le dispositif envisagé sur le site internet du projet EMILI**.
- publier régulièrement le suivi de la mise en œuvre des recommandations du débat public et le suivi du traitement des questions et avis du public depuis le début de la concertation continue : **Imerys publiera prochainement un tableau de bord du suivi de ses engagements mis à jour régulièrement sur le site EMILI et disponible sur la page Concertation. Par ailleurs, les questions traitées et leurs réponses seront publiées sur le site EMILI dans l'onglet correspondant, dans les meilleurs délais**.

5.1 Les modalités de dialogue et de recueil des avis

- **Les Instances de Participation et de Concertation** (IPC) rassemblent les parties prenantes identifiées sur chaque site du projet (un IPC par site) et se réunissent au moins deux fois par an. Elles sont composées d'une vingtaine de participants chacune, répartis en collèges (organisations syndicales, élus, riverains[1], acteurs socioéconomiques et associations de préservation de l'environnement). La DREAL et la Préfecture disposent également d'un siège, et un représentant de RTE sera systématiquement convié lorsque cela s'avèrera nécessaire. Leur objet est double : partager les informations relatives au projet EMILI (état d'avancement des études, résultats disponibles, demandes d'autorisation en cours ou obtenues, etc.) et

[1] Les riverains ont été tirés au sort après appel à candidature.

recueillir les avis et suggestions des participants sur le projet. Les participants pourront également être force de proposition sur les modalités d'association du grand public à la conception du projet.
Les formats des réunions seront adaptés à leur ordre du jour : réunion en salle, atelier, visite de site, webinaires thématiques, etc.

- **Des groupes de travail ad hoc** : des groupes de travail pourront être créés à la demande des membres des IPC et en accord avec le maître d'ouvrage, sur des sujets précis et limités dans le temps. Leur fréquence de réunion sera plus intense et des experts du sujet traité pourront être conviés pour éclairer les réflexions.
- **Une réunion commune aux 3 IPC** pourra être organisée si des sujets transverses doivent être traités. Les modalités exactes de ce type de réunion seront à discuter le moment venu avec les membres des IPC.

Réunions des IPC, groupes de travail et réunions communes feront l'objet d'un compte-rendu transmis aux membres et mis en ligne sur le site internet du projet EMILI à l'issue de chaque rencontre (dans l'espace "Concertation" du site web).

- **Des événements publics (rencontres avec le grand public)** sont également organisés. Imerys souhaite à la fois informer largement sur le projet et associer le grand public à sa conception. Pour se faire, nous privilégions les formats nous permettant d'aller régulièrement vers/ à la rencontre du public, *via* des stands dans des lieux de passage des bassins de vie des futures implantations du projet (marchés, supermarchés, foires, etc.). L'équipe projet y partage l'information sur l'état d'avancement du projet EMILI, répond aux questions de toutes et tous, met à disposition un registre et recueille les suggestions et propositions du public.
- **Un formulaire de question et dépôt d'avis en ligne**[2] est mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent s'adresser à Imerys. Toutes les questions et tous les avis sont publiés anonymement en ligne ainsi que les réponses apportées par Imerys.

Imerys publiera l'ensemble des questions et leurs réponses (en anonymisant les données liées aux contributeurs) de manière régulière sur le site internet EMILI dédiée à la concertation. Les avis seront également disponibles en ligne.

5.2 Les outils d'information

- **Le site internet**[3] **dédié au projet** vise à délivrer une information complète sur le projet, son état d'avancement et ses actualités. Un lien sur la page d'accueil permet de retrouver sur un espace dédié "Concertation" régulièrement actualisé tous les contenus y afférant. Le site comporte aussi une rubrique « Ressources[4] » où sont partagés tous les documents relatifs au projet, notamment les résultats des études au fur et à mesure de leur disponibilité ainsi que les comptes-rendus et présentations des rencontres. Les internautes ont également la possibilité de s'inscrire sur la liste de diffusion du projet (et ainsi de recevoir la newsletter EMILI & Vous - voir ci-après).
- **La Newsletter « EMILI & Vous »**, lancée à l'été 2023, fournit une information régulière au territoire. Elle est diffusée en version papier d'une douzaine de pages à plus de 40000 foyers autour des différents sites et en version électronique sur inscription (également en ligne sur le site web EMILI). Ces lettres s'articulent généralement autour d'un dossier spécial fonction de l'actualité comme ce fut le cas pour la décision d'Imerys à l'issue du débat public (janvier 2025)

[2] https://emili.imerys.com/contactez-nous
[3] https://emili.imerys.com/
[4] https://emili.imerys.com/documentation?thematic=170

et plus récemment sur le lancement de la concertation continue (juillet 2025). 4 numéros sont parus à ce jour (la newsletter avait été suspendue pendant le débat public).

- **Des webinaires thématiques** pourront être proposés afin d'approfondir des sujets complexes et en conviant des experts extérieurs à Imerys. En ligne, ce format permet une participation large, au-delà du territoire immédiatement concerné par le projet. Ils pourront également être un format pertinent pour la présentation détaillée des résultats d'étude, conformément à la demande exprimée en IPC au printemps.

Tableau 1 – Le calendrier des études et de leur publication (version juin 2025)

Objet de l'étude	Date prévue de démarrage	Date prévisionnelle de restitution des résultats au public
Changement climatique et ressource en eau (Sioule)	Juin 2024	Novembre 2025
Caractérisation des résidus	Troisième trimestre 2024	Septembre / Octobre 2025
Aménagements de la zone d'activité de La Loue et archéologie	Mai 2024	Septembre / Octobre 2025
Dosage du ciment (caractérisation et vieillissement du ciment)	Deuxième trimestre 2025	Quatrième trimestre 2025
Inventaires écologiques	Mars 2023	Premier trimestre 2026
Impact social (EIS)	Mai 2025	Premier trimestre 2026
Hydrogéologie : modèle de proximité mine commerciale	Mai 2025	Mars 2026
Changement climatique et ressource en eau (volet H de l'étude HMUC du SAGE Cher)	En cours	Deuxième trimestre 2026
Qualité de l'air, bruit, vibrations, incidence lumineuse	Septembre 2025	Septembre / Octobre 2026
Etudes paysagères	Juillet 2024	Septembre / Octobre 2026
Etudes de danger (comportant une analyse des impacts et risques sanitaires)	Sept 2025	Septembre / Octobre 2026
Bilan carbone	Avril 2026	Septembre / Octobre 2026

Ce tableau donne des indications sur les ordres du jour des IPC à venir, sous réserve de la finalisation effective desdites études. L'objectif, partagé par Imerys aux membres des IPC lors des premières réunions, est de faire participer les bureaux d'études aux IPC afin de présenter les résultats des études finalisées. Une synthèse de l'étude finalisée sera également mise à disposition du public sur le site internet EMILI.

6. Le suivi des engagements

Imerys a consigné dans un tableau de bord les engagements pris à l'issue du débat public auxquels viendront s'ajouter progressivement ceux pris en concertation continue. Ces engagements ont été pris par Imerys à l'issue du débat public et à la lumière des recommandations formulées par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), disponibles en ligne.

Ce tableau de bord sera rendu public sur le site internet du projet et Imerys y indiquera régulièrement l'état d'avancement de réalisation de chaque engagement. Il sera également présenté lors des réunions des IPC.

Vous trouverez ci-dessous un planning purement indicatif des prochaines réunions et rencontres avec le public sur les 18 prochains mois. Ce planning est susceptible d'évoluer à l'issue des échanges au sein des IPC, en fonction des sujets à traiter, et des retours d'expérience, comme le prescrit IRMA.

Tableau 2 – Planning indicatif des rencontres avec le public

Période	IPC	Rencontres terrain	Newsletter	Webinaires thématiques*
Quatrième trimestre 2025	Seconde réunion des IPC	2 événements publics (dont un le week-end) et 1 visite de site	Parution du 5ème numéro d'EMILI & Vous	A valider avec les IPC
Premier trimestre 2026		2 événements publics (dont un le week-end) et 1 visite de site		A valider avec les IPC
Deuxième trimestre 2026	Troisième réunion des IPC	2 événements publics (dont un le week-end) et 1 visite de site	Parution du 6ème numéro d'EMILI & Vous	A valider avec les IPC
Troisième trimestre 2026	Quatrième réunion des IPC	2 événements publics (dont un le week-end) et 1 visite de site		A valider avec les IPC
Quatrième trimestre 2026	Cinquième réunion des IPC	2 événements publics (dont un le week-end) et 1 visite de site	Parution du 7ème numéro d'EMILI & Vous	A valider avec les IPC

* Sous réserve de disponibilité des intervenants / experts extérieurs

7. Annexes

7.1. Périmètres de la concertation continue

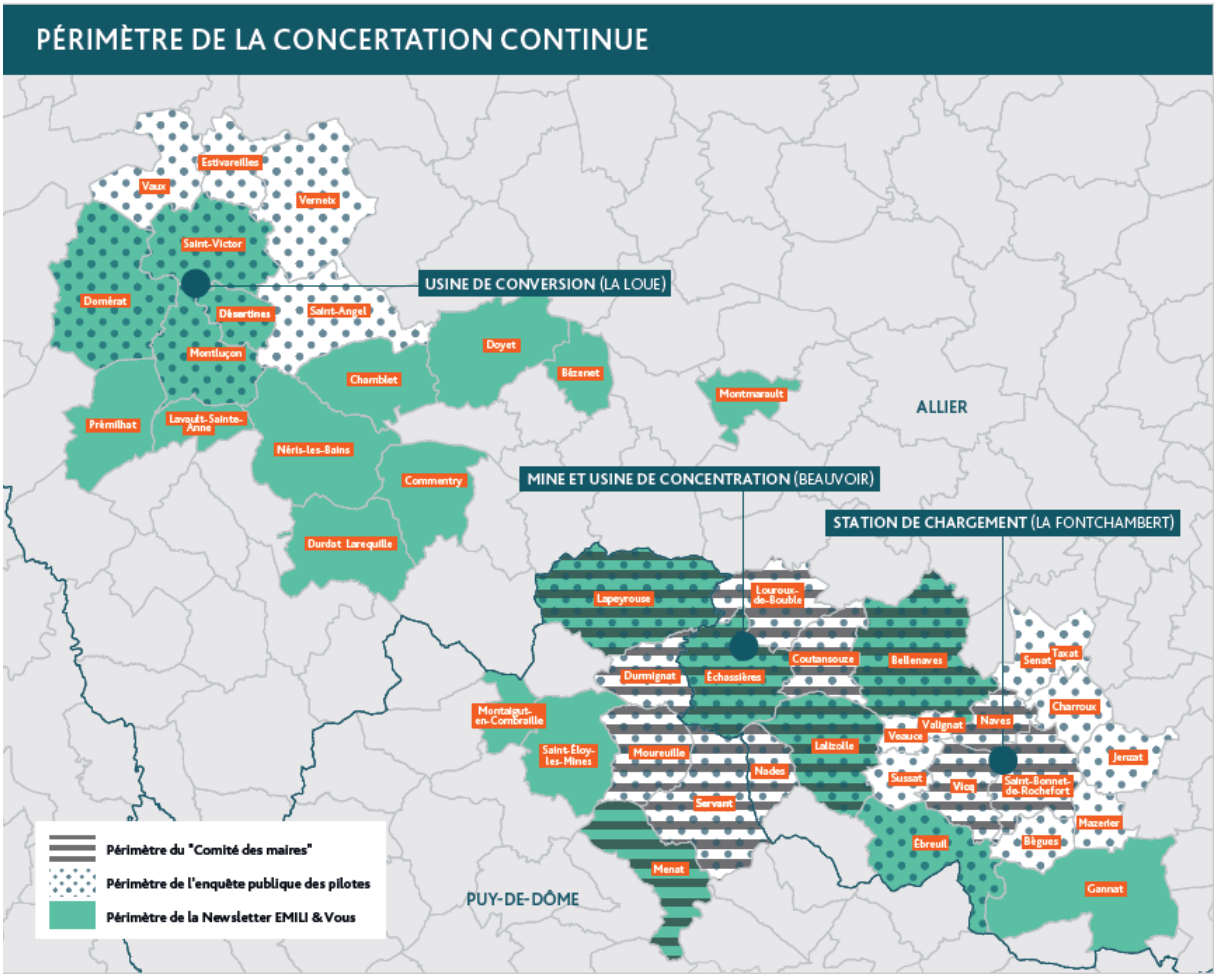

7.2. Composition des IPC

Chaque organisme convié est invité, s'il le peut, à nommer un titulaire et un suppléant.
Cette liste a été mise à jour après la première réunion des IPC et prend ainsi en compte certains refus de participer.

IPC Mine et usine de concentration

Branches locales des syndicats représentants les salariés et le patronat	CGT Allier, CFDT Allier et MEDEF Allier
Associations de préservation de l'environnement	FNE Allier, The Shift Project, Stop Mines 03, Préservons la Forêt des Colettes, FRANE, CEN Allier

Collectivités concernées	Pays de Saint-Eloy et maire d'Echassières
Autres structures qualifiées	CLE SAGE Sioule, ONF, Fédération de la Pêche, Préfecture de l'Allier
Collège de riverains	4 membres désignés après un tirage au sort suite à un appel à candidature

IPC Plateforme de chargement ferroviaire

Collectivités concernées	Saint-Bonnet de Rochefort, Vicq, Naves
Associations et collectifs de préservation de l'environnement et du cadre de vie	FNE Allier, Collectif de riverain de Saint-Bonnet-de-Rochefort, CEN Allier
Autres structures qualifiées	Chambre d'Agriculture de l'Allier, Préfecture de l'Allier, Naturopole
Collège de riverains	4 membres désignés après un tirage au sort suite à un appel à candidature

IPC Usine de conversion

Branches locales des syndicats représentant les salariés et le patronat	CGT Allier, CFDT Allier et MEDEF Allier
Associations de préservation de l'environnement	The Shifters Auvergne, Collectif Citoyen Lithium, FNE Allier, CEN Allier
Collectivités concernées	Montluçon Communauté, Saint-Victor, Domérat, Montluçon
Structures qualifiées	CCI Allier, France Travail, CLE SAGE Cher, Préfecture de l'Allier, Alliance La Loue
Collège de riverains	4 membres désignés après un tirage au sort suite à un appel à candidature